



Lille, le 14 février 2012

Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 14/02/2012

<http://cgt.drifip59.free.fr>

Déclaration liminaire
des élus CGT Finances Publiques
au CTL DRFIP Nord du 14 février 2012

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans évoquer le contexte dans lequel s'ouvre ce Comité Technique

Le Président de la République a annoncé de graves mesures antisociales comme l'instauration de la TVA dite « sociale », l'attaque contre le droit du travail, une attaque sans précédent contre la protection sociale.

Le gouvernement culpabilise, chaque jour un peu plus, les salariés sur le coût du travail « trop cher », sur le temps de travail, les 35 heures.

La violence faite au monde du travail est inacceptable !

Les banques, les spéculateurs se sont remplis les poches pendant des décennies, encore aujourd'hui en spéculant sur la dette des états. La CGT dénonce les mesures qui visent à faire payer la crise aux salariés, chômeurs et retraités.

Les salariés ne sont pas responsables de la crise !

Pire se servant de la crise, le gouvernement n'hésite plus à présenter les fonctionnaires comme les principaux fautifs de l'explosion de la dette publique. Gel des rémunérations, suppressions d'emplois, attaques contre le statut, restructuration drastique des services publics au travers de la RGPP, le gouvernement cherche par tous les moyens à mettre à genoux les fonctionnaires, à livrer au marché les activités publiques jugées rentables et à liquider tout le reste.

Encore une fois, les agents de la DGFIP ne sont pas épargnés, on cherche à leur faire payer la crise dont ils ne sont pas responsables ! Et les mesures régressives tombent ! L'année 2012 comme les précédentes n'épargnent pas les suppressions d'emplois !

A la DGFIP, c'est encore 2441 emplois de moins ! De 2008 à 2012, ce sont donc 13 000 emplois supprimés ! Le taux de non remplacement des départs à la retraite est évalué à 65,9% pour 2012, bien au-delà une fois de plus de l'objectif gouvernemental du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite.

Depuis plusieurs semaines, partout dans le pays, les agents de la DGFIP à l'appel des organisations syndicales ont exprimé sous diverses formes (rassemblement, boycott, motion, pétition) leur colère et leur rejet des politiques menées à la DGFIP.

Le 2 février, ils ont, avec près d'un agent sur trois en grève dans tous les services, rappelé fortement leur opposition aux suppressions massives d'emplois, à des conditions d'exercice des missions toujours plus difficiles, à des conditions de vie au travail toujours plus dégradées, à une reconnaissance insuffisante des qualifications, à des rémunérations à la baisse.

Ils ont aussi porté des exigences, des revendications, que les organisations syndicales à travers la plateforme unitaire ont relayées lors de l'audience avec le directeur général le 2 février dernier.

Les personnels ont fait entendre leur voix et exigent :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,
- le renforcement de toutes les missions de la DGFIP,
- l'amélioration rapide et concrète des conditions de vie au travail,
- la revalorisation des rémunérations.

A la DRFIP Nord, les agents se sont mobilisés massivement le 13 décembre dernier, le 31 janvier lors de la deuxième convocation du comité technique Emplois, et lors de la journée de grève du 2 février. Les manifestants ont interpellé la déléguée interrégionale pour combattre l'idée que la DGFIP (et plus particulièrement, la DRFIP Nord) constituerait un réservoir d'emplois à supprimer.

Sur l'ordre du jour proprement dit, vous nous présentez un **budget 2012 en baisse de près de 20% !!!** La situation est d'ores et déjà insupportable dans les services : fournitures, papier, informatique,

affranchissement...de nombreuses difficultés existent déjà et génèrent des dysfonctionnements dans les services.

Ce que vous prévoyez pour 2012, est inadmissible ; vous ciblez des « axes d'effort » qui sont totalement irréalistes...

Ce budget en réduction drastique aura des conséquences importantes et quotidiennes pour tous les collègues, il dégradera encore un peu plus les conditions de vie au travail.

Sur les conditions de vie au travail justement, il est en effet assez paradoxal que ce comité soit convoqué à peine deux semaines après que vous ayez présenté les 95 suppressions d'emplois à la DRFIP NORD (portant ce chiffre à près de 1000 emplois supprimés dans le Nord en 10 ans).

Nous vous le disons une nouvelle fois : si les conditions de vie au travail ne se résument pas à la question de l'emploi, prétendre répondre aux difficultés des agents en la matière en continuant à tailler dans l'emploi à la DGFIP, c'est un déni de réalité.

Dans une telle situation vous comprendrez que la crédibilité de l'administration sur sa volonté de s'attaquer aux racines du mal qui rongent l'activité des services et la vie professionnelle des agents est proche du degré zéro. Et il est dès lors compréhensible que vos initiatives sur ce dossier soient regardées par les agents avec la plus grande suspicion.

Vous avez élaboré des constats, des outils d'évaluation des situations et de prévention ont été mis en place. Mais comme nous cessons de vous le répéter, les outils ne font pas à eux seuls les résultats. Il faut savoir quelles sont les perspectives concrètes qu'ils ouvrent et les marges de manœuvre qu'ils donnent.

Or, de ce point de vue, non seulement nous ne voyons toujours rien venir mais au contraire sous le poids de vos dernières décisions sur l'emploi, les agents vont voir une nouvelle fois leur situation s'aggraver.

Nous n'ignorons pas non plus que les attaques contre les missions ; et la réflexion sur de nouvelles restructurations, constituent l'essentiel des pistes de travail de l'administration. Alors, nous voulons aussi le redire ici : ne comptez pas sur la CGT pour suivre cette voie. Nous savons d'expérience que les attaques contre les missions et les services et celles contre l'emploi se nourrissent mutuellement. Ce n'est donc ni l'intérêt général ni celui des personnels qui constituent l'objectif de ces projets.

En réponse aux déclarations liminaires, Gilles Roche, président du CTL a tenu à préciser que malgré un budget prévisionnel en baisse, il n'y aurait pas de concession sur les missions (missions pérennes dans le cadre de la DGFIP) et qu'il n'y avait pas de contradiction avec l'amélioration des coûts de fonctionnement. Selon lui, il n'y a pas non plus de contradiction avec l'amélioration des conditions de vie au travail des agents.

ORDRE du jour :

1 BOP 2012 (Budget Opérationnel de Programme)

Dans le cadre du BOP 2012, 3 parties ont été développées :

1 Compte-rendu budgétaire 2011 :

Quelques points pour l'année 2011 :

Des dépenses d'amélioration pour un montant global de **2 153 071 €**

- Des travaux immobiliers pour 1 149 403 €
- La poursuite des travaux pour la sécurité des agents : travaux d'entretien courant (dont télésurveillance notamment) pour 584 846 € sur 78 sites
- Des travaux de signalétique extérieure : 31 sites pour 27 658 €
- L'achat de mobiliers pour 244 471 €
- Du Matériel technique pour 350 728 €
- L'achat de matériels informatiques pour 408 469 €

La diminution par rapport au budget initial est essentiellement due à changement de périmètre budgétaire, ce qui rend difficile l'analyse et le suivi des dépenses d'une année à l'autre.

La CGT est intervenue pour savoir si la direction avait fait la demande de financement exceptionnel pour la sécurisation des sites.

L'administration a répondu non, mais qu'en dialogue de gestion avec la déléguée du directeur général pour l'interrégion nord, la demande a été prise en compte ; cette année, 1,2 millions d'euros nous sont alloués.

La CGT a interpellé l'administration sur la baisse des crédits sécurité 2011.

L'administration a répondu que le budget sur le transport de fonds n'a quasiment pas bougé, par contre le budget du gardiennage par les maîtres chiens est aléatoire (en fonction des besoins).

2 BOP 2012 : volet budgétaire

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été notifiée en décembre 2011 par la Direction Générale. La dotation de 1^{er} Niveau de la DRFIP est de 17 037 098 euros (au lieu de 20 327 371 euros en 2011, **soit - 16,2 % = - 3,29 ME**).

Le 1^{er} niveau budgétaire se divise en deux composantes pour le calcul de la dotation: une composante locaux (loyers, charges, sécurité, nettoyage, immobilier...) et une composante agents (toute les autres dépenses).

Pour l'administration la composante « locaux » n'est pas élastique, c'est pourquoi les économies sont prioritairement ciblées sur la composante « agents ».

Par contre à moyen terme (l'an prochain), ils chercheront à économiser sur la composante « locaux » (ratio d'occupation, locations onéreuses par exemple Vauban, Lille municipale, CFPU).

Les produits de cessions des sites domaniaux alimentent le Budget Opérationnel de Programme local ; la priorité immédiate est de libérer des loyers.

Réflexion en cours sur le déménagement de Dunkerque Municipale vers le centre des finances publiques.

Pour la CGT, la division en deux composantes est budgétaire, le développement du budget « locaux » est tout aussi important que le développement du budget « agents ». Les locaux sont essentiels pour les conditions de travail, la CGT rappelle que les regroupements de services ont des conséquences sur l'accueil du citoyen (effet entonnoir), la CGT demande également des informations sur le financement lié au plan de relance de 2009 qui devait être utilisé pour désamianter les sites.

Pour l'administration la différence entre les composantes « agents et locaux » est une différence de calendrier, il s'agit de gagner tout azimut.

Concernant l'accueil, l'administration est d'accord sur le constat, c'est pourquoi, Christian Ratel a demandé un Groupe de Travail sur le sujet.

L'administration répond également qu'elle tient compte des flux d'accueil quand elle décide des regroupements, c'est pourquoi le projet de rattachement d'une trésorerie principale dépendant de Roubaix ne se fera pas alors que le ratio d'occupation du site est faible.

Concernant l'utilisation des crédits du plan de relance, les tuyaux et les portes en amiantes des locaux techniques du site Kennedy ont été supprimés.

D'autres opérations sont prévues par encapsulage.

La CGT réaffirme la nécessité de désamianter plutôt que d'encapsuler, en effet, c'est plus sûr et plus économique à moyen terme puisque l'encapsulage nécessitera à terme une opération de désamiantage.

La CGT cite l'exemple du perçage de dalles amiantées effectués au SIP de Roubaix fin décembre sans protection.

L'administration répond qu'un plan de prévention avait été élaboré avec technique appropriée.

L'entreprise n'a pas respecté ce plan, des mesures de fibres se sont révélées négatives.

Concernant le budget 2012, la difficulté est le rabot et la réserve importante (5%), pour cela, la direction a ciblé « **des axes d'effort** »:

L'AFFRANCHISSEMENT : 3 310 458 euros (2011) → Cible 2012 = 2 300 000 euros.

Mise en place de 3 Centres d'Affranchissement (Arrondissements de Douai, Dunkerque et Valenciennes) (centralisation du courrier par chef lieu d'arrondissement) concernant Dunkerque, les locaux au Centre des Finances Publiques sont mal adaptés, cependant les sites dunkerquois appliqueront tout de suite les nouvelles modalités, les courriers seront envoyés pour l'instant au Centre d'affranchissement de Lille ou de Valenciennes.

Les machines à affranchir seront supprimées sur les sites, les sacoches postales seront utilisées pour expédier le courrier à mettre sous plis dans les 3 centres d'affranchissement, ce qui permettra d'avoir un tarif préférentiel. Ce qui va entraîner un jour de plus dans l'acheminement du courrier mais supprimera sur certains sites la nécessité d'attendre d'avoir 400 courriers pour faire partir le courrier.

Suppression du transfert journalier des pièces justificatives de la comptabilité à la compta de la TG, elles seront transmises deux fois par semaines.

Pour la CGT, ce dispositif va poser de nombreuses difficultés : augmentation du délai d'acheminement du courrier, absence de suivi des envois en recommandé. Difficultés également pour les collègues affectés dans ces centres d'affranchissement (pénibilité, répétitivité des tâches...). La CGT a donc demandé le passage de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité.

La CGT interroge l'administration sur le volet emploi de ce dispositif, sur la création d'un service particulier.

La CGT exige de l'administration du matériel approprié pour les collègues qui seront chargés de la mise sous plis et de l'affranchissement industriel.

Ce nouveau dispositif impactera forcément les missions et les conditions d'exercice des missions.

L'administration répond qu'il ne s'agit pas de création d'une nouvelle structure, ni d'un nouveau service, le personnel sera redéployé, et des auxiliaires seront embauchés lors des périodes de pics de charge.

Si le nombre des sacoches est trop important, leur transport sera externalisé vers un opérateur privé (TNT).

Quant à nos questions sur les conditions de travail des collègues, l'administration a précisé qu'il s'agira de traiter 2000 plis par jour en moyenne, alors qu'une machine à affranchir peut traiter 5600 plis à l'heure. Cependant, elle sollicitera l'avis de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité.

Réduction des recommandés dans le respect des contraintes métiers.

La CGT a interrogé longuement la direction sur ce point : elle n'a pas été en mesure de donner des éléments concrets !! Elle s'est contentée de déclarations d'intention sur des mesures déjà prises dans les services (par exemple les relances ne doivent pas être toutes envoyées en recommandés.)

L'administration a comme piste de réflexion les relances par d'autres canaux que le papier (par exemple par texto !).

Une note de cadrage devrait être diffusée au réseau.

Les conservations des hypothèques sont également concernées par ce nouveau système, puisqu'elles disparaissent cette année pour devenir un service de publicité foncière.

La CGT en tout état de cause, a demandé à l'administration d'informer ses auditeurs de ces nouvelles modalités; en effet, pour la CGT il s'agit de consignes contradictoires avec ce qui est exigé en terme de sécurisation des procédures et d'utilisation de recommandés ; ces contradictions génèrent de la souffrance au travail.

L'administration répond que les auditeurs seront non seulement informés mais aussi formés.

LES FLUIDES : 1 571 817 euros (2011) → Cible 2012 = 1 500 000 euros.

Prise en compte de la hausse des tarifs du gaz au 01.01.2012 (+ 4,4 %)

Expertise des sites les plus consommateurs

Équipement en dispositifs économiseurs (eau, électricité)

Actions locales et rappel des bonnes pratiques

LES FOURNITURES : 1 036 019 euros (2011) → Cible 2012 = 600 000 euros.

Suppression ou rationalisation des abonnements (Presse, documentation, etc.)

Actions locales sur les fournitures courantes.

Encadrement et suivi des plafonds des cartes d'achats (dotation annuelle non révisable).

La direction au remplacement du Navis fiscal (129 connexions simultanées possibles) par Pergam.

Au vu de la situation actuelle dans les services, ces économies sont inacceptables et pèseront fortement dans le quotidien des personnels.

LES FRAIS DE DEPLACEMENT : 792 946 euros (2011) → Cible 2012 = 416 639 euros.

Prise en compte du coût des déplacements dans l'exercice des missions (renforts, huissiers, formation professionnelle, réunions, etc.).

La CGT s'est étonnée qu'alors que l'administration élargie le périmètre des missions des huissiers, elle prévoit la réduction du budget des frais de déplacement, la CGT a demandé quelles seraient les répercussions pour les équipes de renforts et les formations.

La direction a précisé que les missions devaient être assumées de manière optimale mais que pour autant, les dépenses devaient être maîtrisées. Elle a rappelé une note de la Direction Générale du 27/12/2011 sur les frais de déplacements (notamment usage des transports en commun).

En réponse, l'administration a rappelé que les agents devaient être remboursés rapidement des frais qu'ils avancent, la règle étant les transports en commun, par exception, l'utilisation du véhicule personnel, si une autorisation préalable de l'administration a été délivrée. Sinon, il n'y aura pas de remboursement.

Le choix du point de départ appartient à l'administration, sauf pour les équipes de renforts, pour qui le point de départ reste la résidence administrative. Ces dispositions s'appliquent qu'il y ait ou pas un ordre de mission permanent.

Pour les huissiers, il s'agira de rationaliser leurs interventions.

Pour la formation professionnelle, l'administration veillera à la décentralisation maximale, et à la limitation du nombre de moniteur qui ne seront pas toujours deux.

LES FRAIS DE POURSUITES : 415 841 euros (2011) → Cible 2012 = 350 000 euros.

Recours obligatoire et systématique aux huissiers des finances publiques en lieu et place des huissiers de justice pour l'action en recouvrement des SIE.

Pour la CGT, c'est pour le moins contradictoire au moment où 3 postes d'huissiers ont été supprimés lors du dernier CTL Emplois !!

LES IMPRIMES : 318 259 euros (2011) → Cible 2012 = 200 000 euros.

Recensement des stocks et intégration dans AGIM qui remonte en direction, il n'y a plus de budget déconcentré par site, puis mutualisation des stocks avant satisfaction des commandes.

2 PONTS NATURELS 2012

Sur les 6 possibilités offertes par le calendrier, la direction a proposé de retenir 3 ponts, dont un pourra être pris sous forme d'autorisation d'absence exceptionnelle accordée en remplacement des « jours comptables ».

- **le vendredi 18 mai 2012 (Ascension)**
- **le lundi 24 décembre 2012 (Noël)**
- **le lundi 3 décembre 2012 (Jour de l'an)**

Les ponts dits "naturels" sont bien la conséquence d'une réduction du temps de travail sans recrutement, obligeant les services à fermer au public. Les jours ARTT annualisés sont alors utilisés comme variable d'ajustement des effectifs.

3 RÈGLEMENT INTERIEUR HORAIRES VARIABLES **TRÉSORERIE DE CAMBRAI BANLIEUE**

Ce point a été évoqué suite au vote des agents concernés.

4 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC **TRÉSORERIES DE LILLE MUNICIPALE, SOMAIN, AVESNES LES AUBERT**

Lille Municipale : après consultation des agents, les horaires d'ouverture seront les suivants : 8H30/12H00 et 13H30/16H00 (fermeture du poste au public à la pause méridienne).

Somain : la modification concerne la réduction de la plage d'ouverture matinale passant de 8H30 à 9H00.

Avesnes les Aubert : la modification des horaires concerne la fermeture du poste une demi-journée (le vendredi après-midi).

Pour la CGT, ces demandes de fermetures de postes au public est la conséquence des suppressions d'emplois et/ou du manque d'effectifs ne permettant plus d'assurer l'ensemble des missions sur l'ensemble de la semaine, dans des conditions satisfaisantes.

5 CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL ET TABLEAU DE VEILLE SOCIAL

L'administration n'a pas pu procéder à la mise à jour du Document Unique d'Evaluations des Risques Professionnels car elle était en attente du logiciel devant être livré par la centrale.

Concernant la Tableau de Bord de Veille Sociale, l'administration a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un outil de traçabilité, ni d'évaluation, ni de bilan social.

C'est un outil d'alerte, en fonction d'indicateurs qui doivent être interprétés (variation, disparité d'un site à l'autre...).

Pour l'administration, il permet d'enrichir et d'alimenter le dialogue.

La CGT rappelle la nécessité de mettre à jour le DUERP (Document Unique d'Evaluations des Risques Professionnels) annuellement, même s'il y a un problème de logiciel.

La direction répond que devant le retard pris, elle va enclencher la révision du DUERP sans attendre. Une information à destination des agents et un message sera mis en ligne sur Ulysse.

Questions diverses

La CGT attire l'attention de l'administration sur les dysfonctionnements des nouvelles modalités de gestion des renforts (délai d'information des collègues).

L'administration reconnaît qu'au démarrage il y a eu des difficultés, mais que pour janvier-février, l'information a été diffusée le 16 décembre, et que dorénavant l'information serait disponible aux alentours du 15 du mois précédent.

La CGT informe la direction des difficultés rencontrées par des responsables locaux pour l'élaboration des demandes de renforts, qui sont parfois un frein aux demandes.

L'administration répond qu'elle n'a pas d'information de difficultés de la part des chefs de service. Pour elle, ce système met fin à l'arbitraire et est plus rationnel. Elle reconnaît que cela nécessite une réflexion mais les cadres sont là pour ça.

La CGT demande qu'un bilan de l'expérimentation de RIALTO investigation soit présenté au comité avant la remontée à la centrale.

L'administration répond qu'il n'y a pas de bilan de fait pour l'instant.

La CGT demande s'il y aura des créations d'emplois pérenne au Centre d'Encaissement de Lille pour encadrer les 50 vacataires prévus dans le cadre de l'expérimentation du scannage des déclaration de revenu 2011.

L'administration répond qu'elle n'a pas d'information supplémentaire. Il s'agit d'un test, il n'y a pas de conclusion a tiré sur le niveau des emplois, ce n'est pas une charge pérenne. Les renforts encadreront les vacataires comme dans le dernier quadrimestre de l'année.

La CGT demande qui retraitera les 20% de déclaration qui ne peuvent être lues par les machines.

L'administration répond qu'elle n'a pas de chiffre à ce stade.

La CGT rappelle la demande des collègues de la trésorerie de Villeneuve d'Ascq d'avoir un éclairage sur le parking et le chemin y menant.

L'administration répond qu'elle va faire la demande au propriétaire, en cas de refus, elle ne pourra rien financer cette année.